

T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h

2024-2025



Titres professionnels du Ministère du Travail :
de la demande d'agrément à la session d'examen

QUELQUES CHIFFRES

≈ 257 titres professionnels au niveau national
↳ •170 déployés en Bourgogne-Franche-Comté

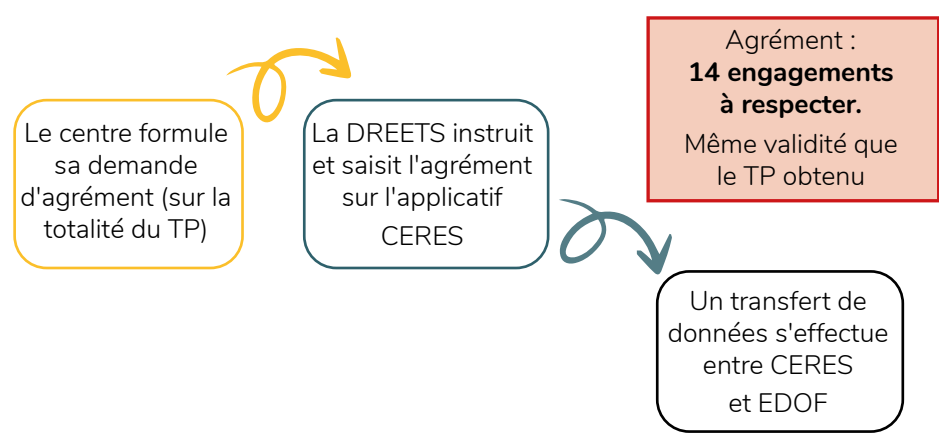
≈ 30 000 agréments en France
↳ •1 300 agréments en Bourgogne-Franche-Comté

79% de taux de réussite au niveau national

 Le titre professionnel le plus décerné en France en 2023 est le TP **conducteur de transport routier de marchandises sur porteur**

L'AGRÉMENT

Pour amener les candidats à la certification, un organisme de formation doit obtenir **un agrément pour le ou les plateaux/sites mobilisés pour le TP sur une période donnée.**



LA SESSION D'EXAMEN

Le **jury** organisé est composé d'au moins 2 professionnels du métier visé par le titre avec au moins 3 ans d'expérience, n'ayant pas quitté la profession depuis plus de 5 ans et ayant bénéficié d'une professionnalisation pour intervenir. **L'habilitation est valable au maximum sur la durée du TP.**

5 à 6 mois avant la session:

Demande d'agrément auprès de la DREETS
Les services de la DREETS ont un délai de 2 mois à compter de la complétude du dossier pour se prononcer.

Au moins 91 jours avant la session:

- Création de la session d'examen sous CERES
- Commande des plis d'examen (DTE)

Au moins 30 jours avant la session:

- Enregistrer et rattacher les candidats à la session d'examen sous Ceres
- Envoyer les convocations aux candidats

Au moins 15 jours avant la session:

Convoquer et rattaché sous Ceres le jury

Session d'examen

Maximum 15 jours après la session :

Transmission des procès-verbaux d'examen à la DDETS

À RETENIR

Un titre professionnel est une certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.

Un titre professionnel a une durée de vie de **5 ans** maximum. Il peut alors être :

- **Prorogé** à l'identique
- **Révisé sur un nouveau millésime**
- **Supprimé**

Il peut être composé d'un ou plusieurs CCP. Les épreuves d'examen sont basées sur **des gestes et pratiques métiers.**

LIENS RESSOURCES

 **Lien replay :**
<https://www.emfor-bfc.org/replays/>

Vos interlocuteurs :

- **DREETS au niveau régional :** agrément, interface avec la DGEFP, veille réglementaire, traitement des recours, pilotage des contrôles, appui et conseil aux organismes de formation

- **DDETS/PP au niveau départemental :** suivi de la conformité de l'organisation des sessions, vérification des PV, instruction des recours gracieux, habilitation des jurys, VAE, appui et conseil aux organismes de formation

Un responsable de session est désigné pour s'assurer du bon déroulement des sessions d'examen. Les résultats ne peuvent être communiqués aux candidats qu'après validation du procès-verbal par la DDETS /PP.